

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Juin 2018**

OBJET : Acquisition d'un bien situé 2 rue André Zénatti à 13008 Marseille destiné à l'implantation d'une Maison du Bel Age

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'acquisition de l'immeuble situé 2 avenue André Zénatti à Marseille 13008, libre de toute occupation, au prix de 710 000 € sous réserve d'un avis conforme des services du Domaine,
- d'autoriser la signature d'un compromis sous condition suspensive d'obtention de toutes les autorisations administratives, juridiques et techniques permettant la réalisation du projet départemental, de l'acte définitif d'acquisition ainsi que de tout autre document se rapportant à cette transaction.

La dépense d'un montant de 710 000 € sous réserve de l'avis des services de France Domaine et les frais notariés non connus à ce jour, seront imputés au chapitre 21 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**